



Comment ENGIE aide les particuliers à réduire leur empreinte carbone



Acteur leader dans le domaine de l'énergie, le groupe ENGIE s'est fixé une trajectoire ambitieuse : **accompagner ses clients dans la transition énergétique.**

ENGIE France BtoC, en charge de la commercialisation d'énergie (électricité et gaz naturel) auprès des particuliers, s'inscrit pleinement dans cette stratégie de décarbonation, en proposant à ses clients depuis 5 ans ses offres Elec' verte¹ et ses services leur permettant de consommer moins et mieux leur énergie. 3,8 millions de clients ont déjà accédé aux offres d'électricité verte, faisant d'ENGIE France BtoC le 1^{er} fournisseur d'électricité verte en France².

ENGIE France BtoC franchit aujourd'hui une nouvelle étape dans l'accompagnement de ses clients particuliers dans la réduction d'émissions de CO₂ :



- Une première dans le secteur de l'énergie : le calcul de la réduction d'émissions de CO₂ de la consommation d'énergie dans le cadre des offres d'énergie verte. Une méthode unique a été développée avec un cabinet expert et indépendant, Carbone 4.

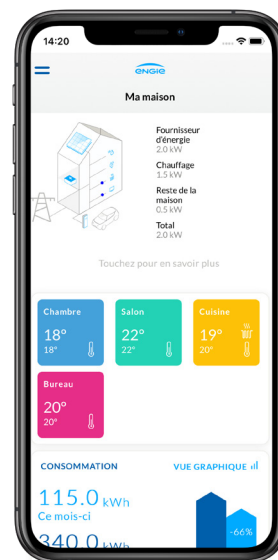
- Cette méthode inédite montre **qu'en 2020, pour les clients particuliers d'ENGIE France BtoC en offres d'électricité verte, les émissions de CO₂ ont été réduites de 43% en moyenne** par rapport au *mix* de consommation électrique français moyen³.

- Pour les clients en offres de gaz naturel, ENGIE propose une option Gaz vert+⁴ 100%, qui permet la réduction d'émissions de CO₂ de 80% par rapport au *mix* de consommation de gaz naturel français moyen⁵. La réduction est de 8% pour les clients ayant choisi l'option Gaz vert+ 10% pour leur offre de gaz naturel.



- Pour aller encore plus loin et aider ses clients à réduire leur consommation de gaz naturel ou d'électricité, ENGIE France BtoC a lancé des innovations cet automne : le service **Mon Pilotage Gaz pour piloter son chauffage au gaz naturel en fonction de son budget** et le service **Mon Pilotage Elec pour piloter sa consommation de chauffage électrique, directement à partir de ses radiateurs existants, pièce par pièce.**

- Cette dernière innovation, le service Mon Pilotage Elec, intègre un avantage considérable, en plus d'aider le client à réduire sa consommation d'électricité par le pilotage des radiateurs : celui de pouvoir « effacer » le client du réseau électrique au moment des grands pics de consommation et éviter ainsi la mise en route de centrales à combustible fossile très polluantes : un vrai geste citoyen.



Une première dans le secteur de l'énergie : le calcul de la réduction de l'empreinte carbone liée à la consommation d'énergie du foyer communiqué aux clients

Aujourd'hui, ENGIE France BtoC développe une première dans le secteur de l'énergie : le calcul et le partage de la réduction des émissions de CO₂ de la consommation d'énergie de ses clients particuliers en offres d'énergie verte.

Connaître et partager la réduction des émissions de CO₂ de la consommation d'énergie de ses clients particuliers en offres d'énergie verte

Si la nécessité de réduire son empreinte carbone est un sujet de plus en plus connu et partagé dans l'opinion, il reste cependant complexe à appréhender au quotidien. C'est pourquoi, **ENGIE France BtoC a fait appel à un cabinet expert des enjeux de l'énergie et du climat, Carbone 4**, pour imaginer et développer une méthode unique de calcul de la réduction des émissions de CO₂ de la consommation d'énergie des clients particuliers d'ENGIE en offres d'énergie verte.

Défi technique et première dans le secteur de l'énergie, cette méthode permet, de manière innovante, de quantifier la réduction des émissions de CO₂, sur toute la chaîne de valeur amont et aval, par les clients particuliers bénéficiaires des offres d'énergie verte d'ENGIE.

Désormais, chacun d'entre eux pourra connaître chaque année la réduction moyenne des émissions de CO₂ liées aux offres d'énergie verte d'ENGIE.

Une méthode rigoureuse et transparente, élaborée par Carbone 4



Fondé en 2007 par deux experts des enjeux énergie-climat, Jean-Marc Jancovici et Alain Granjean - rejoints en 2017 par Laurent Morel, Carbone 4 est le cabinet de conseil de référence sur les enjeux énergie et climat. Son nom fait référence à l'objectif pris par la France de diviser ses émissions de gaz à effet de serre par un « facteur 4 » à l'horizon de 2050 par rapport à 1990.

Le travail de Carbone 4 s'est concentré sur la quantification des émissions réduites de gaz à effet de serre liées aux offres d'énergie verte d'ENGIE France BtoC, selon la méthode basée sur le marché (market based). Elles sont ramenées sur une année, et comparées au *mix* réseau.

La méthode basée sur le marché comptabilise les émissions passées sur la base **du lien contractuel entre le consommateur et le fournisseur, et non du lien physique du réseau**. Cela permet aux consommateurs d'être acteurs du changement, en valorisant les émissions de carbone liées aux Garanties d'Origine (GO) des offres d'énergie verte d'ENGIE.

La méthode* développée avec l'appui de Carbone 4 tient compte de la **cohérence spatio-temporelle** entre la production d'énergie d'origine renouvelable liée à la Garantie d'Origine de l'offre d'énergie verte et le profil de consommation des clients d'ENGIE disposant de ces offres d'énergie verte.

*Pour appliquer cette méthodologie, Carbone 4 a utilisé les données issues :

- De la base carbone de l'ADEME (l'Agence de la transition énergétique), pour l'intensité carbone du *mix* énergétique français et les facteurs d'émission des moyens de production d'électricité
- D'EEX (European power EXchange) pour le *mix* résiduel,
- De RTE (Réseau Transport d'Electricité) pour les profils horaires de production d'électricité par moyen de production, et pour les profils d'importation de la France en provenance des pays frontaliers
- D'ENGIE pour les consommations des clients avec une offre d'électricité verte, de gaz naturel, et d'une option Gaz Vert+, et pour les Garanties d'Origine achetées

En électricité, pour tenir compte de la **cohérence spatiale** entre la production d'origine renouvelable correspondant aux Garanties d'Origine acquises par ENGIE et la consommation des clients ENGIE, la méthodologie exclut la prise en compte dans le calcul des Garanties d'Origine achetées dans des pays qui ne sont pas physiquement interconnectés avec la France, comme la Pologne par exemple.

Ensuite, pour prendre en considération la **cohérence temporelle** entre production et consommation, le profil horaire de production d'électricité d'origine renouvelable associé aux Garanties d'Origine acquises par ENGIE est comparé au profil horaire de consommation réelle des clients ENGIE.

Si l'équilibre entre production d'origine renouvelable et consommation est assuré sur une année complète, il existe des moments dans l'année où la production d'électricité renouvelable est inférieure à la consommation, et d'autres où elle est supérieure.

Si la production d'électricité d'origine renouvelable s'avère plus faible que le volume de consommation, les émissions de CO₂ supplémentaires dues au recours à l'électricité du **mix** électrique français par les clients sont comptabilisées avec l'intensité carbone des moyens de production d'électricité disponible à ce moment-là. Ces autres moyens de production d'électricité disponibles à ce moment-là correspondent au **mix** électrique du réseau dont on a soustrait les Garanties d'Origine vendues.

Dans le cas inverse où la production d'électricité d'origine renouvelable est supérieure à la consommation, les émissions de CO₂ de cette production à laquelle sont associées des Garanties d'Origine « en trop » sont supprimées du calcul, et donc non comptabilisées.

Par exemple, si ENGIE a acheté cent Garanties d'Origine de type « éolien » pour ses clients en 2020, mais que le **mix** éolien en France rapporté au nombre de clients ENGIE n'en a représenté que soixante-dix sur cette période, 30% sont déduits de la comptabilisation des Garanties d'Origine de type « éolien ».

C'est ce qu'on appelle **la cohérence temporelle**.

Sur ce point, la méthodologie va au-delà du pas mensuel adopté classiquement dans le cadre des Garanties d'Origine, puisqu'un calcul au pas horaire est réalisé.

Ce raisonnement au pas horaire est valable seulement pour l'électricité. Le gaz naturel étant stockable, la cohérence temporelle est naturellement assurée.

Cette méthodologie sera poursuivie chaque année avec la même rigueur, tout en y adjoignant plusieurs pistes d'améliorations :

- **Utiliser les profils de production au pas horaire des producteurs d'électricité** auprès desquels ENGIE achète les Garanties d'Origine pour améliorer la cohérence production / consommation à une heure donnée ;
- **Reconstituer des flux en tenant compte des imports et exports d'électricité de la France** pour être plus précis dans le traitement des Garanties d'Origine frontalières ;
- **Utiliser des facteurs d'émissions spécifiques pour chaque producteur** pour être plus précis que les facteurs d'émissions génériques par type d'énergie renouvelable.

Les clients d'ENGIE France BtoC, qui ont opté pour une énergie verte, ont réduit leurs émissions de CO₂ en 2020

Pour l'électricité verte

Avec les offres Elec' verte d'ENGIE, la moyenne d'émission est de **34 gCO₂e émis par kWh**, contre 60 gCO₂e par kWh en moyenne sur le marché français (source : base carbone de l'ADEME).

En 2020, les particuliers qui disposaient d'une offre d'électricité verte d'ENGIE ont ainsi émis en moyenne **43% de CO₂ en moins** que la moyenne constatée sur le *mix* électrique français.

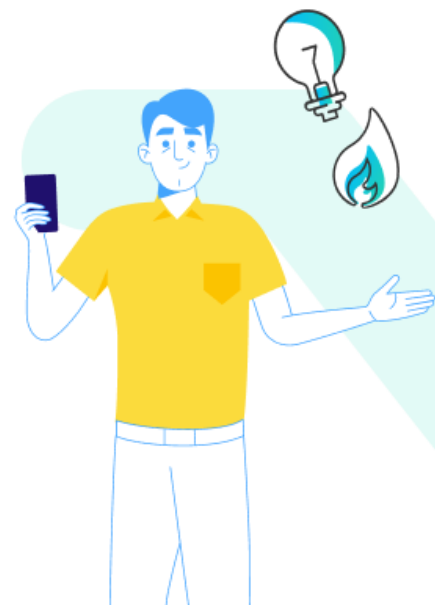
Pour le gaz vert

L'option Gaz vert+ incluant 100% de gaz vert d'origine française dans l'offre de gaz naturel du client d'ENGIE⁵ permet **la réduction des émissions de CO₂ de 80% en moyenne** par rapport à l'intensité carbone moyenne constatée du *mix* de consommation de gaz naturel français.

En effet, le gaz vert, produit par méthanisation à partir de matières organiques, émet en moyenne **44 gCO₂e par kWh** contre 226 en moyenne sur le marché français selon la base carbone de l'ADEME, soit 80% en moins.

La majorité des clients ayant souscrit l'option Gaz Vert+ ont choisi 10% de gaz vert dans leur offre de gaz naturel, ce qui représente une réduction moyenne de 8% de CO₂ par rapport à l'intensité carbone moyenne constatée du *mix* de consommation de gaz naturel français.

Désormais, ces chiffres seront calculés et communiqués chaque année à tous les clients d'ENGIE France BtoC, afin de partager avec eux une vision nette de la réduction des émissions de CO₂ liée à leur consommation d'énergie.



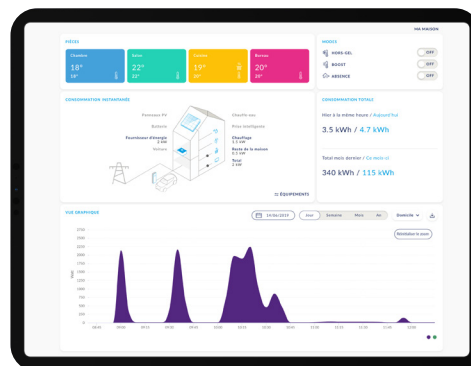
Consommer moins et mieux : les nouvelles solutions d'ENGIE France BtoC pour aider les consommateurs

En plus de donner la possibilité de connaître sa consommation d'énergie (gaz ou électricité) en toute transparence, **ENGIE France BtoC propose en cette rentrée 2021 deux nouvelles solutions** permettant aux particuliers de réaliser jusqu'à 15% d'économies d'énergie par an⁶ dans leur logement, en fonction des habitudes du foyer avant la mise en place de la solution : les services Mon Pilotage Gaz et Mon Pilotage Elec.

Mon Pilotage Gaz

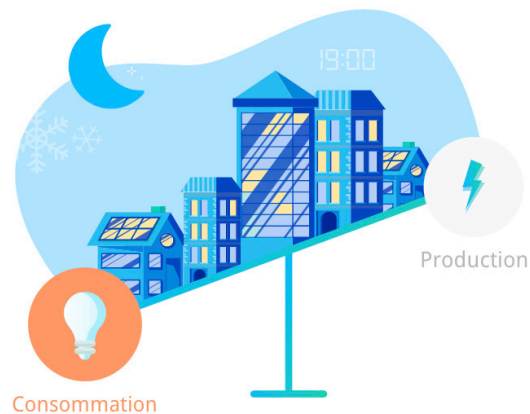
Conçue en partenariat avec la société Netatmo, leader français du thermostat connecté, ce service permet de piloter son chauffage au gaz naturel en fonction de son budget et en chauffant uniquement lorsque cela est nécessaire.

Le client accède après 30 jours d'installation à **une analyse de ses habitudes de consommation de gaz et à une estimation annuelle de son budget**. Une fois son budget cible identifié, le service Mon Pilotage Gaz lui **permet de suivre en temps réel sa consommation et son planning de chauffage**, directement depuis l'application mobile ENGIE Particuliers. La solution est adaptable à 99% des chaudières existantes.



Mon Pilotage Elec

Développé en partenariat avec la société tiko Energy Solutions, le service **Mon Pilotage Elec donne d'une part la possibilité au consommateur de piloter ses radiateurs équipés pièce par pièce, à distance et en temps réel, et d'autre part d'intégrer l'effacement**. Ce mécanisme qui consiste à **décaler de quelques minutes les cycles de chauffage quand le réseau électrique est fortement sollicité**, aux pics de consommation tels que le début de soirée ou par grand froid l'hiver, permet de soulager le réseau électrique et de contribuer à la transition énergétique. En baissant la température de l'installation de seulement 1 degré pendant quelques minutes, il est possible de diminuer le recours à des centrales émettrices de CO₂ habituellement mises en service lors des pics de consommation.



Cette solution est au prix de 179 euros TTC, comprenant l'installation et le matériel adaptable aux radiateurs déjà en place dans le foyer (une prise communicante, 4 modules de pilotage pour 4 radiateurs connectés, un capteur de température par pièce : pour 179 euros TTC).

Avec ce dispositif, **le consommateur peut par ailleurs bénéficier de la prime Coup de Pouce** thermostat à régulation performante d'ENGIE à 170 euros⁷. L'équipement Mon Pilotage Elec revient ainsi à 9€ TTC et le service de pilotage à distance des radiateurs coûte 9,99€ TTC / mois.

ENGIE France BtoC, acteur engagé chaque jour pour accompagner ses clients dans la transition énergétique

En électricité, 3,8 millions de clients particuliers ont déjà opté pour les offres d'électricité verte d'ENGIE France BtoC...

ENGIE France BtoC a décidé il y a cinq ans de commercialiser pour tout nouveau client particulier des offres d'électricité verte.

L'entreprise certifie à chacun de ses clients que son offre d'électricité est verte grâce à un système européen unique de certification, reconnu par toutes les parties, les Garanties d'origine, délivrées par l'organisme indépendant l'EEX (European Energy Exchange).

L'option Elec Vert+[®], lancée il y a un an, poursuit l'engagement d'ENGIE d'aider les Français à participer au développement des énergies renouvelables en leur proposant de bénéficier d'une électricité d'origine renouvelable issue de sites de production situés en France, pour seulement 3 € de plus par mois.

...et le développement du gaz vert en France est favorisé avec l'option Gaz Vert+

ENGIE France BtoC s'engage avec **l'option Gaz Vert+** à acheter l'équivalent de 5 à 100% du gaz naturel consommé par le client, en gaz d'origine renouvelable. Produit à partir de déchets organiques (résidus agricoles, boues d'épuration ou déchets ménagers ou industriels), ce gaz d'origine renouvelable est acheté directement à des producteurs de biométhane, dans des sites situés en France.

Le particulier décide lui-même du pourcentage de gaz vert dans son offre de gaz naturel, selon ses envies et son budget, pour un prix de 1,5 euro à 30 euros TTC supplémentaire par tranche de 5% de gaz vert choisi.

Ce forfait simple et transparent, lancé en 2020, permet de soutenir des acteurs français de la production d'énergie d'origine renouvelable tout en participant à la lutte contre le changement climatique.



Hervé-Matthieu Ricour
Directeur Général
d'ENGIE France BtoC



Notre vision à 2030 est de faire d'ENGIE France BtoC le leader du confort vert à domicile et le champion de la réduction des émissions de CO₂ des Français en matière d'énergie, tout en ménageant leur confort et leur budget. Avec ces nouveaux outils, nous franchissons un cap dans cette direction, pour continuer d'aider nos clients à consommer mieux et moins.



A propos d'ENGIE France BtoC

ENGIE France BtoC est l'entité du groupe ENGIE dédiée à la commercialisation d'énergie (gaz naturel et électricité) et des services associés aux clients particuliers et petits professionnels en France. ENGIE France BtoC compte **7 000 collaborateurs dont 3 000 techniciens et plus de 200 agences via sa filiale ENGIE Home Services**.

Nos équipes innovent chaque jour pour faire **d'ENGIE BtoC l'acteur de référence sur les marchés des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement, du confort durable et des nouveaux usages**. Notre ambition est d'aider nos clients à agir en faveur de la transition énergétique, en consommant moins et mieux, et de les accompagner ainsi vers une utilisation plus frugale et maîtrisée de l'énergie.

Contact presse ENGIE France BtoC :

Jessica Djaba / j.djaba@rpca.fr / 06 20 65 71 44

Mary Barthe / Mary.barthe@hkstrategies.com / 06 12 62 08 45

Cathy Bubbe / c.bubbe@rpca.fr / 06 19 68 54 94

Mentions légales

1 / Electricité verte ou Elec Verte : pour tout nouveau contrat d'électricité souscrit par un client particulier, à l'exclusion des offres Classique, de l'offre Elec Référence Essentielle 1 an et de l'offre d'électricité Happ-e, ENGIE achète l'équivalent de la quantité d'électricité consommée par le client en Garantie(s) d'Origine émise(s) par des producteurs d'énergie renouvelable. Une Garantie d'Origine certifiée que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique.

2 / 1^{er} fournisseur d'électricité verte : pour les particuliers (sites résidentiels) en offres à prix de marché d'électricité verte en France métropolitaine, hors Corse (au 31/12/2020).

3 / Offre d'électricité verte - Réduction de 43% des émissions de CO₂ ou 43% d'émissions CO₂ en moins :

Chiffre calculé pour 2020 issu de la comparaison entre l'intensité carbone moyenne liée à la consommation des clients particuliers d'ENGIE en offres Elec Verte sur la base des garanties d'origine émises sur le marché européen (dont le marché français), soit 34 gCO₂e/kWh, et l'intensité carbone moyenne du **mix** de consommation électrique français, soit 60 gCO₂e/kWh (source : base-carbone ADEME 2020). Plus d'infos sur : particuliers.engie.fr

4 / Option Gaz Vert+ : Option disponible pour tout client titulaire d'un contrat de gaz naturel en offre de marché avec ENGIE hors client titulaire d'une offre Happ-e ou d'une offre Mon Gaz Vert. ENGIE achète l'équivalent de la quantité de gaz naturel consommée par le client, à hauteur du pourcentage qu'il a choisi, en gaz d'origine renouvelable, directement auprès d'un groupe de producteurs de biométhane, dont les sites de production sont situés en France, et dispose des Garanties d'Origine correspondantes. Une Garantie d'Origine attestée que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane. Option résiliable à tout moment sans frais avec effet à la fin du mois en cours.

5 / Option Gaz Vert+ 100% pour les offres de gaz naturel - Réduction de 80% des émissions de CO₂ :

Chiffre issu de la comparaison entre l'intensité carbone moyenne des offres de gaz naturel d'ENGIE avec l'option Gaz Vert+ à 100% et l'intensité carbone moyenne du **mix** de consommation de gaz naturel moyen français. L'intensité carbone s'exprime en gCO₂e/kWh (PCI). L'intensité carbone moyenne de l'Option Gaz Vert+ 100% était en 2020 égale à 44 gCO₂e/kWh (PCI), tandis que l'intensité carbone moyenne du **mix** de consommation de gaz naturel en France était de 226 gCO₂e/kWh (PCI) (source : valeur moyenne de la base-carbone ADEME).

6 / Jusqu'à 15% d'économies d'énergie par an :

En réduisant la température uniquement la nuit alors que vous chauffiez avant l'installation du thermostat programmable à la même température que la journée, vous pouvez faire jusqu'à 15 % d'économie. Les économies réalisées vont dépendre des habitudes des occupants du logement avant l'installation du thermostat programmable. Si les occupants déjà très économes adaptent le chauffage de leur habitation aux périodes d'occupation/inoccupation, l'installation d'un thermostat programmable pourra systématiser et simplifier cette bonne pratique, mais ne générera pas d'économies d'énergies significatives. Si les occupants laissent le chauffage allumé et la consigne à la même température en continu, l'installation d'un thermostat programmable leur permettra de réaliser des économies sans perte de confort. Source : faire.gouv.fr/installer-et-utiliser-thermostat.

7 / Coup de Pouce thermostat :

Le prix TTC de l'équipement pour le client est à partir de 179 euros, pour 4 radiateurs à équiper puis 100 euros par radiateur supplémentaire et pour les logements de plus de 2 ans avec une TVA applicable à 5,5% sur le matériel contre 20% pour les logements datant de moins de 2 ans. Le montant indiqué dans l'exemple inclut également une prime "Coup de Pouce Thermostat à régulation performante" d'ENGIE à hauteur de 170 €. Pour bénéficier de cette prime avec ENGIE, le bénéficiaire doit s'inscrire avant signature du devis sur le site <https://www.MonEspacePrime.engie.fr>. Cette prime est octroyée sous réserve de la conformité du dossier aux critères réglementaires des Certificats d'économies d'énergie et sera versée de manière différée par ENGIE au client bénéficiaire. Ce dernier est libre de choisir un autre signataire de la charte "Coup de Pouce Thermostat avec régulation performante". L'opération "Coup de pouce Thermostat à régulation performante" est définie par arrêté ministériel dans le cadre du dispositif Certificats d'économies d'énergie. Voir conditions sur <https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/couppouce-thermostat-regulation-performante>. Engie SA (SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre n° 542 107 651) est signataire de la charte "Coup de pouce Thermostat à régulation performante"

8 / Option Elec Vert+ : Option disponible pour tout client titulaire d'un contrat d'électricité avec ENGIE, hors client titulaire d'une offre Happ-e ou d'une offre Mon Elec. ENGIE achète l'équivalent de la quantité d'électricité consommée par le Client en électricité d'origine renouvelable et en Garanties d'Origine, directement auprès d'un groupe de producteurs d'électricité d'origine renouvelable, dont les sites de production sont situés en France. Une Garantie d'Origine certifiée que l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Option résiliable à tout moment sans frais, avec effet à la fin du mois en cours.